



ACHAT VÉHICULE OCCASION À DISTANCE

Par guillaumb

Bonjour à tous. J'ai une question concernant l'achat d'un véhicule à distance.
En effet, le 22 février 2021 j'ai signé un bon de commande pour l'achat d'un véhicule d'occasion en concession. Étant précisé que toutes les démarches ont été réalisées à distance (téléphone et mail). Afin de bloquer le véhicule nous avons versé un acompte de 2000? le 25 février 2021. Livraison du véhicule prévue le 21 mars (à récupérer sur place à 700km de chez moi). Cependant, en ce jour (26 février 2021), nous avons décidé d'exercer notre droit de rétractation pour convenance personnelle; en effet, sauf erreur de ma part, deux cas sont possibles pour faire valoir sont droit de retrait au regard de l'article L221-18 du code de la consommation : un paiement par crédit ou un achat à distance chez un professionnel. Je pense m'inscrire dans le deuxième cas; aussi, pourriez-vous me confirmer que je suis en droit de réclamer mon acompte de 2000?. Ultime précision; le bon de commande qui m'a été transmis mentionne les CGV, mais celles-ci ne m'ont pas été transmises par le vendeur. Vous remerciant par avance pour votre aide. Belle journée

Par ESP

Bonjour

Le vendeur doit vous informer de l'existence ou de l'absence de ce droit de rétractation avant la conclusion de votre commande. Il figure en outre dans le bopn de commande ou ses annexes.

LIENS

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/droit-delai-retractation]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/droit-dela
i-retractation[/url]

[url=https://www.femmeactuelle.fr/vie-pratique/high-tech/6-choses-a-savoir-annuler-achat-internet-2060869]https://www.f
emmeactuelle.fr/vie-pratique/high-tech/6-choses-a-savoir-annuler-achat-internet-2060869[/url]

Par janus2

Bonjour,
Vous dites :

j'ai signé un bon de commande pour l'achat d'un véhicule d'occasion en concession.

Puisque vous avez signé ce bon de commande en concession, il ne s'agit pas d'un achat à distance et il n'existe pas de droit de rétractation.

Par ESP

@janus2

J'ai compris que le véhicule a été acheté à une concession, sachant qu'il est précisé ensuite...
Étant précisé que toutes les démarches ont été réalisées à distance (téléphone et mail)